



## LES ENGAGEMENTS DE L’AFFIL

### L’AFFIL, UNE COMMUNAUTE D’IDEEES ET D’ACTIONS AU SERVICE DE L’INSERTION PAR LE LOGEMENT

#### **Préambule**

*Les membres de l’Association Francilienne pour Favoriser l’Insertion par le Logement\* partagent l’objectif de contribuer à la mise en place du droit au logement pour tous.*

*Dans ce but, ils se sont regroupés pour mettre en synergie leur culture et leurs compétences au service des personnes sans-abri ou mal logées, afin de les conduire vers un logement autonome de qualité.*

*Le logement constitue un élément essentiel de l’insertion, au même titre que l’emploi et la santé. Forts de cette conviction, les adhérents de l’AFFIL militent et s’engagent pour apporter des solutions concrètes aux personnes en difficulté, en les mettant au cœur de leur action. Cela signifie que les solutions d’hébergement ou de logement transitoire peuvent être une étape nécessaire du parcours dans certaines situations complexes sans se substituer durablement au logement autonome, l’un et l’autre devant offrir un « chez soi » préservant leur intimité.*

*Développeurs d’offres de logement ou d’hébergement correspondant à des besoins diversifiés, les membres de l’AFFIL se sont fixé pour mission de constituer des outils méthodologiques, de capitaliser leurs savoirs et de diffuser les acquis de leurs expériences pour inciter d’autres opérateurs à augmenter ces offres.*

*Porteurs d’innovations sociales, ils expérimenteront des solutions nouvelles qui favoriseront l’insertion par l’habitat et ils participeront à la refondation du dispositif d’hébergement et de l’accès au logement.*

---

\* regroupés en quatre collèges : organismes d’HLM et EPL Logement, associations oeuvrant dans le champ de la solidarité et de l’insertion par l’habitat, partenaires financiers et CIL, représentants des collectivités territoriales d’Île-de-France.

***Dans cette perspective, les membres de l’AFFIL s’engagent à promouvoir les principes suivants :***

**Accueillir et accompagner les personnes dans le respect de leur dignité :**

- Garantir des conditions d’accueil humaines respectant l’intimité des personnes.
- Assurer un accompagnement de qualité adapté aux besoins des publics accueillis.
- Favoriser leur parcours résidentiel vers le logement autonome.

**Elaborer et faire vivre un projet social définissant les objectifs poursuivis, les publics accueillis et les modalités d’accueil et d’accompagnement social :**

- Construire le projet social en partenariat avec les acteurs du territoire, à partir d’une analyse partagée des besoins.
- Concevoir conjointement entre gestionnaire et maître d’ouvrage un programme (conception du bâti, aménagement des espaces) au service du projet social.
- Garantir la transparence des admissions.
- Assurer collectivement le respect du projet social dans la durée, et le faire évoluer au besoin.
- Effectuer des évaluations régulières du travail d’accompagnement mené auprès des ménages.

**Développer des structures d’habitat adapté et leur assurer équilibre financier durable :**

- Optimiser le montage financier de l’investissement pour assurer durablement l’équilibre financier d’exploitation.
- Définir une politique de redevance et de prestations annexes adaptée aux caractéristiques des publics accueillis.

**Promouvoir la professionnalisation des acteurs et leur acculturation :**

- Favoriser la professionnalisation des métiers de la maîtrise d’ouvrage, de la gestion sociale de proximité et de l’accompagnement social.
- Encourager une acculturation réciproque des professionnels de la maîtrise d’ouvrage adaptée d’une part et des professionnels associatifs d’autre part, afin de favoriser et de faciliter leur coopération autour des projets.

**Contribuer à l’évolution des politiques publiques dans le sens d’une meilleure prise en compte des besoins des personnes :**

- Porter collectivement les exigences de pérennité et de revalorisation des financements de fonctionnement auprès des pouvoirs publics.
- Préconiser le financement systématique de l’accompagnement social à hauteur des besoins.
- Evaluer de manière prospective, à partir des différents observatoires existants, les besoins d’implantation de structures sur le territoire francilien de manière à assurer l’équilibre de leur répartition.
- Expérimenter de nouvelles solutions de logements accompagnés pour progresser dans l’adaptation fine aux évolutions de la demande.